
Nombre de membres

Séance du 17 avril 2018

en exercice: 14

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 17 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Présents : 12

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Valérie BOUIN (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Madame Dolores TESSIER (Conseillère Municipale), Madame Elisabeth CHAUSSE (Conseillère Municipale)

Votants: 14

Représentés: Jean AGEORGES par Jacques MOTARD, Jacques BOULLENGER par Valérie BOUIN

Secrétaire de séance: Valérie BOUIN

Le procès-verbal de la réunion du 13 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 13 mars 2018 concernent :

- Acquisition d'une perceuse visseuse M18 BPD-402C de marque Milwaukee auprès de la Société CHAVIGNY pour un montant de 238,80 € TTC.
- Acquisition d'un batteur mélangeur professionnel de 10 litres pour la cantine de Charentilly auprès de la Société GASTRO MASTRO GROUP pour un montant de 672,80 € TTC.
- Conclusion d'un contrat pour la fourniture et le remplacement de l'afficheur à cristaux liquides du débitmètre des boues avec la Société VEOLIA Eau pour un montant de 624,00 € TTC

Information à destination du Conseil municipal :

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire a fait part de la démission écrite de Mme Christiane MACHEFER. En vertu de l'article L 270 du Code électoral, il est prévu dans les textes le remplacement par le suivant de la liste dans l'ordre du tableau.

Un courrier a donc été adressé à Monsieur Jean-Claude BRUNEAU qui est le suivant de la liste «Tous unis pour Charentilly »

En date du 27 mars 2018 Monsieur BRUNEAU déclinait la proposition de siéger au conseil municipal, pour raisons personnelles. Il n'y aura par conséquent pas de remplaçant au poste devenu vacant.

Objet: CCAS - Désignation des membres - DE 2018 023

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :
- l'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire;
- l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux;

- l'animation des activités sociales.
- **Que** le CCAS est géré par un conseil d'administration : composé du maire qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, de membres élus parmi le conseil municipal et de membres nommés représentant la société civile.
- **Que** le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite maximale suivante :
 - 8 membres élus,
 - 8 membres nommés,
 - soit 16 membres, en plus du Président.

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014_34 du 6 mai 2018 relative à l'élection des membres du CCAS ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à sept ;

Considérant la démission de Mme Christiane MACHEFER de ses fonctions d'élue.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder au remplacement de Madame Christiane MACHEFER pour siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame Valérie BOUIN née ROBERT le 15 avril 1963 à COULOMMIERS (77), Directrice d'école, domiciliée 5, allée de la Touche - 4^{ème} Adjointe
- Madame Christine LAVEAU née MANS le 2 mai 1965 à TOURS (37), Technicienne de recherche INRA spécialisée, domiciliée à "Le Bois Saint-Martin" Conseillère municipale.
- Madame CHAUSSE Elisabeth née le 6 avril 1960 à LIMOGES (87), sans profession, domiciliée 6, allée de la Touche, Conseillère municipale.
- Madame Dolores TESSIER née BOUREAU le 14 décembre 1974 à TOURS (37), domiciliée 39 bis rue de l'Arche, Décoratrice d'intérieur, Conseillère municipale.

Pour mémoire les membres en place sont :

- Madame Yvette DUTERTRE née BOURREAU le 8/9/1940 à Nancy (54) retraitée de la Défense – domiciliée à CHARENTILLY – 18, rue du Moulin Moreau - 3^{ème} adjointe
- Madame Martine DEMEURE née CORNEAU le 7/10/1952 à CHATELLERAULT (86) retraitée assistante de direction – domiciliée à CHARENTILLY (37) Les Mauriceries – Conseillère Municipale
- Monsieur Alain GAUTIER né le 24/04/1956 au Mans – retraité d'activité de fruits et légumes - domicilié à CHARENTILLY – 14, allée des Cerisiers – Conseiller Municipal.

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté; Elit

- Madame Valérie BOUIN née ROBERT le 15 avril 1963 à COULOMMIERS (77), Directrice d'école, domiciliée 5, allée de la Touche - 4^{ème} Adjointe
- Madame Christine LAVEAU née MANS le 2 mai 1965 à TOURS (37), Technicienne de recherche INRA spécialisée, domiciliée à "Le Bois Saint-Martin" Conseillère municipale.
- Madame CHAUSSE Elisabeth née le 6 avril 1960 à LIMOGES (87), sans profession, domiciliée 6, allée de la Touche, Conseillère municipale.
- Madame Dolores TESSIER née BOUREAU le 14 décembre 1974 à TOURS (37), domiciliée 39 bis rue de l'Arche, Décoratrice d'intérieur, Conseillère municipale.

En tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Il a été décidé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal que Madame Christine LAVEAU née MANS assurerait la fonction de Vice-Présidente du CCAS.

Arrivée de Madame Dolores TESSIER à 19h15.

Objet: Neutralisation des dotations aux amortissements des attributions de compensation d'investissement versées par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles – Pays de Racan et détermination de la durée d'amortissement.
- DE 2018_024

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment son article L 2121-29,

Vu le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Monsieur le Maire expose :

- **Que** les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement.
- **Qu'il** est proposé d'amortir les attributions de compensation d'investissement de la Communauté de Communes en matière de voirie communautaire sur 1 an.
- **Que** le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 offre la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, est étendu à l'ensemble des collectivités. Jusqu'ici applicable aux seules régions et métropoles.
- **Que** ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permettra d'apporter à l'ensemble des collectivités de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées.
- **Que** depuis le 1er janvier 2016, toutes les collectivités territoriales sont autorisées à mettre en place la neutralisation budgétaire (partielle ou totale) de leurs amortissements des subventions d'équipements versées.
- **Que** ce choix peut être opéré chaque année par les collectivités qui présentent l'option retenue dans leur budget.
- **Que** l'opération de neutralisation se traduit par une opération d'ordre budgétaire consistant à émettre un mandat au débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées » et un titre au crédit du compte 7768 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ».
- **Qu'il** est proposé de mettre en place la neutralisation budgétaire totale des amortissements des attributions de compensation d'investissement versées par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles - Pays de Racan versées à compter du budget principal 2018 selon la procédure indiquée ci-dessus.

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide de mettre en œuvre, à compter du budget 2018 et pour les suivants, la procédure de neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées en émettant un mandat au débit du compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées » et un titre au crédit du compte 7768 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ».

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2018 de la commune.

Ajoute que la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement versées par la Communauté de Communes Gâtine-Choisilles - Pays de Racan est fixée à 1 an.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Objet: Budget Principal : Décision modificative n° 1 - DE 2018_025

Arrivée de Madame Marie-Pierre CHUM à 19h20.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes (Procédure de neutralisation de comptes + acquisition de matériels pour la cuisine de la Salle Madeleine GUILLEMOT + changement de 3 bornes incendies).

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	77 000.00	
022	Dépenses imprévues	-20 000.00	
7768 (042)	Neutral. amort. subv. équip. versées		57 000.00
TOTAL :		57 000.00	57 000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
198 (040)	Neutral. amort. subv. équip. versées	57 000.00	
2188 - 244	Autres immobilisations corporelles	10 000.00	
21 568 - 248	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		77 000.00
TOTAL :		77 000.00	77 000.00
TOTAL :		134 000.00	134 000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Compte rendu des EPCI

Réunion syndical du SICP du 15 mars 2018

Lors de la réunion de ce Conseil syndical, était à l'ordre du jour :

- L'approbation du compte administratif 2017, le résultat de clôture en fin d'exercice 2017 est de 180 288,17 € en section de fonctionnement et, de 47 500,83 € en section d'investissement.
- Budget 2018 : hypothèses de travail, décisions et votes du budget. Après débat, et conformément à l'orientation budgétaire, le comité syndical décide à l'unanimité des présents et représentés de ne pas appeler des frais de fonctionnement aux communes adhérentes pour l'exercice 2018.

L'arrêt de bus a été signalé comme dangereux. Monsieur le Maire fera un courrier à la Région.

CCGC – PR : Conseil communautaire du 21 mars 2018

Lors de cette réunion du Conseil communautaire, était à l'ordre du jour :

- L'approbation des comptes de gestion de Monsieur le Trésorier municipal (Budget général, Budget annexe ZA POLAXIS, Budget annexe ZA des Perrés, Budget annexe ZAE des Vigneau, Budget annexe station d'épuration POLAXIS, Budget annexe Atelier Relais, Budget annexe action économique, Budget annexe location de la salle des 4 Vents), Budget annexe déchets ménagers).
- L'approbation des comptes administratifs
- L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

- L'harmonisation des pratiques suite à la fusion (la part instruction des documents d'autorisation du droit des sols sera prise en charge par la CCGC-PR pour la partie Sud du territoire).
- La mise en place d'un fonds de concours avec une enveloppe de 130 000,00 € réservée aux communes de – de 1 500 habitants et de 40 000,00 € pour les Communes de plus de 1 500 habitants.
- CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : information sur les charges transférées en 2018.
- Subvention aux ALSH.
- Subvention aux associations
- Ressources Humaines : tableau des effectifs – recrutements.

CCGC PR : Commission tourisme du 27 mars 2018

Était à l'ordre du jour de cette commission :

Le nouveau guide touristique entre Loire et Loir qui a été distribué sur le secteur et, mis à la disposition du public à l'office du tourisme de Tours.

Il a été constaté un problème d'hébergement sur le territoire.

Plusieurs spectacles avec randonnées seront organisés sur le territoire.

Il est par ailleurs demandé de développer des sentiers de randonnées sur le territoire de chaque commune.

CCGC-PR – Commission action économique du 28 mars 2018

Des négociations sont en cours, pour la possible installation d'un garage automobile sur la ZA POLAXIS.

Par ailleurs, il est envisagé de créer un restaurant routier et de faire un parking poids lourds pour rendre le site plus attractif.

Enfin des interrogations portent sur l'implantation d'un pylône ORANGE, au niveau de cette zone d'activités.

CCGC – PR : Conseil communautaire du 28 mars 2018

Était à l'ordre du jour de ce conseil communautaire :

- Le vote des taux pour la partie communautaire :
 - Cotisation foncière des entreprises 21,29 %
 - Taxe d'habitation : 8,79 %
 - Taxe foncier bâti : 0,08 %
 - Taxe foncier non bâti : 2,23 %

Ces taux sont identiques à l'année 2017.

- Vote des budgets 2018
- Voirie : tableau des voiries communautaires *annexé aux statuts*.
- Sports et loisirs :
- Bâtiment – Piscine communautaire – dates et horaires d'ouverture session 2018
- Enfance, jeunesse – *Personnes âgées : Point Information Jeunesse*

SIAEP – réunion du comité syndical du 4 avril 2018

Lors de cette réunion, il a été question :

- Du vote du Budget 2018,
- Réalisation d'un emprunt pour un montant de 400 000,00 € pour renforcer le réseau d'eau potable des Communes de Saint-Antoine et de Cerelles.
- Validation des travaux pour l'aménagement du chemin pour aller sur le forage au niveau du bois des grandes tailles.

CCGC – PR : Commission culture du 9 avril 2018

Projets Artistiques et Culture de Territoire (P.A.C.T.) : le projet était à déposer pour le 30 avril 2018. Le budget artistique déposé s'élève à 110 676,00 €.

Une réflexion est menée quant à la programmation culturelle 2019 et sur la politique culturelle à développer.

SICA – Réunion du comité syndical du 10 avril 2018

Lors de cette réunion du comité syndical, il a été question :

Du vote du Budget investissement,

De la fusion des syndicats de la rive droite de la Loire et du financement pour le SICA. La contribution de la Commune de Charentilly est de 3 689,00 € pour 2018.

Pour le nouveau syndicat, il y aurait 12 délégués de la CCGC – PR qui siègeront au sein de ce nouveau syndicat.

Syndicat de Gendarmerie – Réunion du comité syndical du 10 avril 2018

Etait à l'ordre du jour :

Le vote du Budget 2018,

Il a également été indiqué qu'il y avait une reprise des cambriolages dans le secteur (Une demande de vigilance est recommandée).

CCGC – PR Commission Générale avec Touraine Propre

Présentation du projet de l'usine de traitement qui sera implantée à Mettray, afin d'expliquer ce que sera l'UVOM (Unité de Valorisation des Ordures Ménagères) et de l'évolution globale de la gestion et du traitement des déchets ménagers sur le département.

CCGC – PR : Commission vieillissement du 11 avril 2018

Lors de cette commission, il a été question de la présentation de Mnémo'séniors. Cette association a vocation à entretenir sa mémoire et son bien-être. Il y a environ 350 participants / an aux ateliers.

Le coût de cet atelier est de 7,00 € / séance / personne. Il est nécessaire de participer de 10 à 12 séances pour que cela soit bénéfique.

Par ailleurs, le dispositif mobilages est en phase d'expérimentation sur le territoire communautaire (partie Nord).

ENGIE – Présentation des rapports le 12 avril 2018

ENGIE a fait une présentation de ses services en Communauté de Communes et, il a été question de l'élagage sur le territoire et des microcoupures qui peuvent en découler.

Sur la Commune de Charentilly, il a été constaté une baisse significative des microcoupures.

Commission scolaire du 16 avril 2018

Lors de cette commission, il a été fait un bilan positif des activités réalisées le mardi soir sur l'année scolaire 2017/2018. Sur 105 enfants susceptibles de participer il y a 64 enfants d'inscrits au moins à une activité. Cela correspond à 61 % de participation de l'effectif global dont 84 % de maternelle.

Il a également été fait un bilan des activités proposées, et des propositions pour l'année scolaire 2018/2019. Le créneau du mardi est maintenu.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX D'ENTREE DU VILLAGE

Le poteau électrique de fin de ligne (au niveau du carrefour RD 938 / rue du Clos Faroux) ne sera pas déplacé. L'éclairage public éclairera la partie centrale du carrefour.

ECOLE

Il a été constaté une surconsommation électrique à l'école. Le problème a été identifié, il est préconisé d'installer un ballon mélangeur pour prévenir les surconsommations électriques dues aux déclenchements des résistances électriques prévues pour pallier aux défauts des pompes à chaleurs.

DEGRADATION AUX ABORDS DE LA MAIRIE

2 dégradations ont été constatées aux abords de la Mairie. Le bâtiment étant placé sous vidéosurveillance, les personnes ont été contactées pour résoudre ces sinistres de manière amiable.

8 MAI 2018

Un courrier a été adressé aux enseignantes des cours élémentaires pour inviter les enfants à participer à cette commémoration. Un autre courrier nominatif a été envoyé aux enfants ayant chanté la Marseillaise lors de l'inauguration de la Mairie, pour les inviter à venir commémorer la mémoire de nos soldats morts pour la France.

CHARENTI'FETES – SOIREE BLANCHE

Cette soirée a connu un franc succès.

SEMBLANTRAIL LE 22 AVRIL 2018

Il a été validé une demande de passage de ce trail sur la Commune de Charentilly, sous condition d'obtenir l'accord des propriétaires privés impactés également par le tracé.

Tous les propriétaires privés ont donné leur accord.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 5 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h05

Patrick LEHAGRE

Yann JAUNASSE

Jean AGEORGES
(Pouvoir donné à M. Jacques
MOTARD)

Excusé

Marie-Pierre CHUM

Jacques MOTARD

Alain GAUTIER

Yvette DUTERTRE

Martine DEMEURÉ

Dolorès TESSIER

Elisabeth CHAUSSE

Ghislain GUYON

Valérie BOUIN

Christine LAVEAU

Jacques BOULLENGER
(Pouvoir donné à Mme Valérie
BOUIN)